**Mandat du CONSULTANT INDIVIDUEL**



**Nom du projet** : **« EMPLOIS ET JEUNES POUR LA PAIX– APPROCHE PILOTE INTÉGRÉE DE STABILISATION ET DE CONSOLIDATION DE LA PAIX PAR LA PROMOTION DE L’EMPLOI ET DE LA PARTICIPATION DES JEUNES DANS LA RÉGION DE MOPTI »**

**Titre de l'article** : Recrutement de Consultants

**Pays / Lieu d'affectation** : Mopti

**Lieux de voyage prévus (le cas échéant)** : Cercles de Mopti et Tenenkou

**Date de début d'affectation** : October 10, 2021

**Durée de la mission / ou date de fin (le cas échéant)** : 30 jours

**Nom et fonction du superviseur** : Henri Mashagiro, Chef de bureau de Mopti

**Modalités de paiement** : Other (specified below)

L’évaluation s’effectuera sur une durée de 30 jours. Les coûts de la mission seront supportés suivant les barèmes du PNUD et selon les modalités suivantes

- 20% à la signature du contrat ;

- 30% au dépôt du rapport provisoire ;

- 50% au dépôt du rapport final

**Dispositions administratives {Veuillez** préciser si l'espace de travail, l'équipement, les consommables, etc. seront fournis par le projet} : *Click here to enter text.*

Le budget du soumissionnaire doit inclure tous les aspects de la prestation.

**Méthode de sélection** : Desk review

1. **BACKGROUND**

Le projet est une réponse immédiate qui vise à appuyer les communautés locales en situation d’urgence en renforçant la cohésion sociale et la résilience socioéconomique des populations, de sorte à maintenir la stabilité et garantir la réhabilitation post-crise. Il est financé par le fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la paix qui appuie conformément à son mandat le Gouvernement du Mali dans 12 domaines dont la création d’emplois, thématique abordée par le projet.

Le projet « Emplois et jeunes pour la paix » envisage de mettre en œuvre dans la Région de Mopti une approche locale et communautaire centrée sur l’épanouissement social et économique des jeunes au sein des communautés, avec un accent sur la création d’opportunités économiques rentables, durables et innovantes pour les jeunes femmes et hommes marginalisés et vulnérables de 18 à 35 ans. Par ce biais, il est question de prouver que les jeunes peuvent constituer une force positive pour le changement social dans leur communauté, dans le rétablissement de la confiance et la réduction de l’insécurité, et par ce fait contribuer aux efforts concertés de stabilisation au centre du Mali. Initialement, le projet devra travailler avec l’équipe du Projet financé par la Banque Mondiale, mais au cours de la mise en œuvre cette collaboration n’a pas été effective.

Pour ce faire, le projet combine trois grands effets attendus, présentés ci-dessous dans les grandes lignes (merci de se référer au cadre de résultat en annexe 3 pour les détails et cibles précises) :

1. **Effet 1. Les jeunes filles et garçons marginalisés sont soutenus comme des acteurs positifs de cohésion sociale au sein de leur communauté dans 2 cercles de la Région de Mopti**

Sur le plan de la gouvernance communautaire, cohésion sociale et leadership des jeunes hommes et femmes, il s’agira d’appuyer 300 jeunes dont 150 filles comme acteurs positifs de cohésion et de transformation sociale dans leur communauté. Ce résultat permettra d’assurer un engagement communautaire pour le projet, de renforcer les mécanismes de participation et de coordination au niveau des zones de concentration (6 communes et 2 cercles) pour qu’ils soient fonctionnels et inclusifs (notamment aux jeunes hommes et femmes), et d’assurer la mobilisation à partir de l’analyse participative de la dynamique de conflits locaux et de dynamiques de genre et intergénérationnelles, tout en tenant compte des aspirations et contributions des jeunes et autres groupes marginalisés et/ou vulnérables. D’un côté, les capacités des jeunes hommes et femmes à participer constructivement aux processus de prise de décision, à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix dans leur communauté seront renforcées. De l’autre côté, le renforcement des mécanismes de gouvernance communautaire passera également par la responsabilisation des leaders communautaires. La sensibilisation des leaders des comités locaux, leaders traditionnels, partis politiques, et autres meneurs d’opinion à un fonctionnement participatif et inclusif de ces mécanismes, et à l’écoute et prise en compte des opinions et propositions des jeunes sera également assurée pour renforcer ce processus. Dans les communes d’intervention, un pacte local pour la stabilisation et la consolidation de la paix sera élaboré comme plan d’action pour concrétiser les engagements issus sur l’analyse participative des conflits et en lien avec les plans locaux de développement. Le leadership des jeunes pour la promotion d’une culture de paix au sein de communautés se concrétisera enfin dans la mise en œuvre de 08 projets catalytiques par 600 jeunes dont 300 filles pour la communauté, en mettant l’accent sur les besoins issus de l’analyse de conflits et inclus dans le pacte communautaire pour la stabilisation, en vue de renforcer en particulier le rapprochement intergénérationnel, la promotion de coalitions de jeunes femmes et jeunes hommes agents de la paix (réseaux 2250) et d’initiatives de renforcement de l’engagement citoyen et de la cohésion sociale (développement de ‘counter-narratives’ contre l’extrémisme violent, émissions de pacification dans les radios communautaires, ateliers de la paix, promotion du dialogue social, etc.) Ces initiatives seront proposées, sélectionnées et mises en œuvre par les organisations locales de jeunesse et les membres de la communauté, avec l’objectif de contribuer aux besoins prioritaires identifiés dans le pacte et que cela renforce la cohésion sociale. Dans le cadre de cette composante, le projet s’appuiera notamment sur des organisations de jeunes, dans 3 catégories : (i) organisations locales représentatives de jeunes disposant d’une assise communautaire, (ii) conseils locaux/régionaux de la jeunesse et (iii) organisations d’appui à la jeunesse et de promotion du leadership pour la consolidation de la paix.

1. **Effet 2 – Les jeunes filles et garçons marginalisés dans deux cercles de la Région de Mopti améliorent leur situation économique**

L’autonomisation économique des jeunes hommes et femmes constitue le cœur de l’intervention, et combinera les stratégies THIMO (travaux à haute intensité de main-d’œuvre) et AGR (activités génératrices de revenu), ainsi que la promotion de l’épargne, pour procurer des revenus rapides *et* des opportunités durables aux jeunes hommes et femmes marginalisés et vulnérables, en adoptant des approches différenciées et adaptées aux préoccupations des hommes et des femmes. Cette composante permettra également de contribuer au développement socio-économique des communautés (à travers notamment la réhabilitation de 4 infrastructures socio-économiques bénéficiant en particulier aux femmes), de promouvoir le développement des activités agro-pastorales, et de procurer une activité économique rentable et durable à au moins 600 jeunes dont 240 jeunes femmes. Le choix des infrastructures à réhabiliter et des activités économiques à mener fera l’objet d’une attention particulière, et dépendra de l’analyse locale des conflits, avec l’objectif de contribuer à apaiser les tensions, sans créer ou alimenter des griefs existants ou additionnels. En ce qui concerne l’accompagnement et renforcement de activités agro-pastorales, le projet s’appuiera sur l’approche JFFLS (Junior Farmers Field and Life Schools/Ecoles pratiques d’agriculture et d’apprentissage à la vie pour les jeunes) proposée par la FAO.

Ce résultat comporte également une fenêtre d’innovation, permettant d’identifier et tester d’autres solutions novatrices, proposées par les jeunes eux-mêmes, pour l’intégration économique des jeunes (par l’emploi ou l’auto emploi /l’entreprenariat) et la participation citoyenne, contribuant à l’émulation et la mobilisation positive des jeunes hommes et femmes. Ici l’innovation doit être vue comme un processus, permettant d’identifier, tester et documenter rapidement, des solutions adaptées et proposées par les jeunes. Dans le cadre de l’achèvement des résultats et la durabilité des impacts, des actions favorables à la masculinité responsables seront intégrées.

1. **Effet 3 – L’efficacité des programmes d’emploi des jeunes dans la Région de Mopti est améliorée**

Le troisième résultat dépasse le niveau communautaire et vise l’amélioration de l’efficacité des initiatives de promotion de l’emploi ou auto-emploi des jeunes au niveau régional. Il contribuera à assurer une coordination effective entre programmes d’emplois jeunes (plusieurs initiatives d’envergure sont en démarrage ou extension dans la région) et à promouvoir des modalités harmonisées sur base des leçons apprises et de contribuer à l’amélioration de cadres stratégiques de référence. L’idée est aussi de capitaliser les expériences réussies dans la promotion économique des jeunes comme contribution à la consolidation de la paix, et de promouvoir la collecte de données permettant de mesurer l’impact de ces programmes sur la paix. Ce travail se concrétisera à travers la mise en place d’un groupe de travail sectoriel permanent sur l’emploi de jeunes pour la paix placé sous le leadership de l’administration régionale de Mopti, en lien avec les acteurs humanitaires, de stabilisation et de développement, et la société civile locale.

Ce résultat prévoit également un important volet de recherche, d’analyse et de documentation des effets et impacts de l’approche intégrée du projet sur la consolidation de la paix et la confiance, en phase avec le projet de recherche conjoint au niveau global entre l’emploi et la paix, et en complémentarité avec les activités prévues par la Banque Mondiale à ce sujet (voir aussi la section suivi-évaluation).

1. **PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA MISSION**

La présente évaluation est prévue dès la conception du projet et se fera sous la responsabilité du PNUD avec la participation de toutes les Agences impliquées dans la mise en œuvre. Elle permettra au PNUD, ONUFEMMES et FAO et leurs partenaires de mise en œuvre d’apprécier les résultats obtenus et de tirer les leçons pour des interventions futures. Elle permettra d’éclairer l’équipe de mise en œuvre sur les progrès vers les objectifs planifiés d’une part et d’autre part sur les décisions idoines pour une consolidation des acquis et l’exécution de projets futurs de même nature. Elle sera conduite par un Consultant, qui fournira un rapport final d’évaluation dont le contenu sera partagé avec toutes les parties prenantes.

Le Consultant est le premier responsable de la bonne conduite de l’évaluation. L’évaluateur doit adopter une approche participative et consultative garantissant une collaboration étroite avec les homologues du gouvernement, l’équipe chargée du projet et les principales parties prenantes

**But et utilisation de l’évaluation et questions clés de l’évaluation**

1. **But**: il s’agit de l’évaluation finale du projet « Emplois et jeunes pour la paix– Approche pilote intégrée de stabilisation et de consolidation de la paix par la promotion de l’emploi et de la participation des jeunes dans la région de Mopti» à entreprendre en accord avec les entités partenaires de l’ONU (FAO, ONU Femmes et PNUD). L’évaluation couvrira la période de novembre 2018 à Janvier 2021 incluant une prolongation de 6 mois, suivie elle-même d’une prolongation de 4 mois.

Une évaluation finale est prévue pour mesurer les résultats atteints ainsi que la pertinence, l’efficacité, l’efficience, la durabilité et l’impact de l’intervention, les dividendes de paix réalisées, les bonnes pratiques ainsi que les leçons à tirer de la mise en œuvre de ce projet PBF au Mali

Il est attendu que l’évaluation formule des recommandations et donne des orientations qui permettront d’améliorer les prochaines interventions du PBF dans le cadre de l’éligibilité du Mali au Fonds de Consolidation de la Paix.

L’an 2020 a été particulièrement difficile suite la pandémie du COVID-19. L’évaluation devra aussi déterminer quel a été l’impact du COVID-19 sur les interventions du Projet.

Le choix d’une évaluation externe par un consultant indépendant a été privilégié afin de contribuer à assurer l’indépendance, l’impartialité et la crédibilité du processus.

L’évaluation devrait :

* Présenter une méthodologie afin de documenter les meilleures pratiques, analyser les défis et les faiblesses pour éclairer les actions futures en ce qui concerne la participation des femmes et des jeunes dans la construction de la paix ;
* Evaluer l’efficacité et l’efficience organisationnelle dans la mise en œuvre afin de progresser vers une prise en compte de la perspective genre dans les mécanismes de gestion et de résolution de la paix dans les communautés ;
* Identifier et valider les actions innovantes en faveur de la participation et la représentation des femmes dans la construction de la paix.

Apprécier les résultats et les effets atteints par le projet, en se référant au cadre logique du projet ;

Déterminer dans quelle mesure la théorie de changement du projet reste valide

Apprécier la contribution du projet aux aspects du du renforcement des capacités des jeunes en tant qu’acteurs de la cohésion sociale

Analyser les atouts et les contraintes rencontrées lors de la mise en œuvre du projet, dégager les bonnes pratiques ainsi que les leçons à tirer de l’expérience

Analyser les aspects catalytiques des interventions

Evaluer l’impact du COVID-19 sur la mise en œuvre du projet

Formuler des recommandations concrètes et spécifiques pouvant guider les prochaines interventions du PNUD, FAO et ONU Femmes pour le suivi des activités réalisées et la mise en œuvre des futurs projets en lien avec la consolidation de la paix dans la région, incluant celles pouvant être supportées par un prochain financement du PBF

Les objectifs spécifiques de l’évaluation portent sur :

* L’établissement d’un bilan du projet en vue d’identifier les points forts et les points faibles de l’intervention ;
* L’état des lieux sur les résultats atteints et leurs contributions à la réalisation des objectifs de développement du Mali en général et en particulier des zones du projet et plus spécifiquement sur la contribution à la paix;
* Les recommandations éventuelles pour assurer une pérennisation des actions.

1. **Les structures auxquelles l’évaluation est destinée**:

* Le Ministère de l’Emploi et de la Formation Professionnelle ;
* Le Ministère de l’Elevage ;
* Le Ministère de l’Agriculture ;
* Le Ministère de la Promotion de la Femme à travers ses structures déconcentrées au niveau régional et local ;
* Les partenaires directs de mise en œuvre : CARD, ODI Sahel, CNPV, APEJ, ANPE, ADR Mopti et AAPPOR ;
* Les bénéficiaires et les acteurs clés dépendamment des activités réalisées (les administrateurs, les autorités communales et traditionnelles, les groupements de femmes, les groupements de jeunes)
* Les entités des Nations Unies : FAO, PNUD et ONU Femmes.

**c. Usage**

Les leçons apprises et les informations relatives aux résultats du projet et de son impact sur les femmes et les jeunes permettront l’amélioration des thématiques dans les programmations futures liées à la consolidation de la paix à travers des actions de prévention et de gestion des conflits, de protection et d’implication de ces acteurs dans le processus

1. **DESCRIPTION DES RESPONSABILITÉS / PORTÉE DES TRAVAUX**

L’évaluation devra répondre aux questions fondamentales suivantes sur les cinq critères d'évaluation, axés sur les résultats, à savoir : la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'impact.

Dans cette perspective, l’évaluation doit aboutir à un rapport qui fasse ressortir les éléments nécessaires à une appréciation objective des réalisations du Projet et si possible la qualité de la contribution du Projet à la réalisation des priorités plus globales du Gouvernement dans le cadre de l’amélioration de l’employabilité tout en faisant ressortir le gap (manque par rapport à la conception).

La mission aura pour objectif de procéder à une évaluation globale, et indépendante des résultats atteints par le Projet pour la période précitée. Elle portera un jugement sur la pertinence, l’efficacité, l’efficience et l’impact des actions menées par rapport aux objectifs visés ainsi qu’à la durabilité des résultats atteints. En outre, elle tirera les principaux enseignements de la mise en œuvre du projet et formulera des recommandations en mettant en évidence les bonnes pratiques qui pourront être répliquées.

La mission d’évaluation sera assurée par un cabinet ou bureau d’études. L’évaluateur doit adopter une approche participative et consultative garantissant une collaboration étroite avec les homologues du gouvernement, les Agences FAO, ONUFEMMES et PNUD, l’équipe chargée du projet et les principales parties prenantes y compris les partenaires de mise en œuvre.

**Analyse de la pertinence du projet**

La mission évaluera dans quelle mesure les objectifs visés par le Projet lors de sa conception répondaient aux besoins exprimés par la population malienne et établis comme priorités nationales. Elle évaluera aussi la cohérence du Projet par rapport aux objectifs de développement des Nations Unies (UNSCF), notamment en ce qui concerne la consolidation de la paix et la gouvernance démocratique, ainsi que par rapport à la stratégie du Gouvernement. La mission évaluera dans quelle mesure la théorie du changement et l’approche du Projet étaient pertinentes. Une attention particulière sera portée au respect des engagements et principes des Agences (PNUD, FAO et ONUFEMMES) en ce qui concerne le renforcement des capacités. L’évolution du contexte (politique, économique, social, institutionnel) et ses conséquences sur le déroulement du projet devront également être passées en revue. L’évaluation devra fournir les éléments d’appréciation pertinents permettant de s’assurer de la réalisation satisfaisante des objectifs et des résultats assignés en vue de faire des recommandations pour les projets en cours et à venir et de répondre aux questions suivantes :

Est-ce que les différentes parties impliquées croient que le projet était approprié vis-à-vis du contexte et des dynamiques de conflit dans les zones ?

Dans quelle mesure la mise en œuvre du projet a-t-elle intégré l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes ?

Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu de manière adaptée aux évolutions politiques, sécuritaires et institutionnelles ?

Est-ce qu’il y a eu des risques majeurs qui n’ont pas été pris en considération par les équipes du projet ?

**Analyse de l'efficacité du projet**

L’évaluation déterminera dans quelle mesure les résultats ont contribué à la réalisation des objectifs fixés, ceux du Gouvernement et des attentes des populations en matière d’emplois en faveur des jeunes et des femmes. Il s’agira, en particulier, d’évaluer si le programme a contribué à une amélioration des revenus dans la zone en freinant la chaine de recrutement au sein des groupes armés. Une analyse particulière sera faite concernant le caractère inclusif du projet dans ses différentes composantes ainsi que la cohérence du projet avec la lutte contre l’insécurité.

Les activités réalisées ont-elles contribué aux résultats attendus ?

Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses meilleures performances ? Pourquoi et quels ont été les facteurs facilitants ? Comment le projet peut-il approfondir ou développer ces résultats ?

Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses moins bonnes performances ? Quels ont été les facteurs limitants et pourquoi ? Comment peuvent-ils être relevés ?

Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l’égalité des sexes et à l’autonomisation desfemmes ? Le marqueur de genre affecté au projet reflète-t-il la réalité ?

Dans quelle mesure le projet a-t-il encouragé les jeunes à devenir des acteurs de cohésion sociale ?

Dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles participé à la prévention des conflits dans la region ?

La structure de Coordination du projet mise en place ainsi que les méthodes de travail développées aussi bien par les agences que par les ONG partenaires, ont-elles été appropriées et efficaces ?

**Analyse de l'efficience du projet**

La mission évaluera la relation entre les différentes activités menées dans le cadre du projet, les ressources disponibles et les résultats atteints. Elle apportera une appréciation sur le coût en termes d’équilibre entre les résultats atteints et l’utilisation des ressources humaines et financières. Pour ce faire, elle analysera l’organisation spécifique du projet, les outils et les ressources utilisés, la qualité de la gestion quotidienne, les actions menées par les différents acteurs, la capacité de gestion et d’adaptation des gestionnaires par rapport aux activités, aux résultats attendus et atteints ainsi qu’à l'environnement général de mise en œuvre. L’évaluation fera ressortir l’aspect catalytique du projet qu’il soit financier ou non et les opportunités de poursuite des objectifs et se penchera sur ces questions :

Est-ce que les ressources (budget, personnel, matériels) du projet ont été bien utilisées par rapport aux résultats obtenus ?

Comment l’unité de coordination ainsi que les équipes dans chaque agence ont-elles assuré le suivi du projet ?

Dans quelle mesure la structure de gestion du projet présentée dans le document de projet a-t-elle permis d’obtenir les résultats attendus ?

Les capacités locales ont-elles été renforcées et utilisées de manière efficiente lors de la mise en œuvre ?

**Analyse de l'impact du projet**

La mission évaluera aux plans quantitatif et qualitatif, l'impact des activités réalisées dans la perspective de l’atteinte des résultats attendus du projet. Elle s'appuiera pour ce faire sur le cadre logique du document de projet mais pourra, le cas échéant, suggérer d'autres éléments de mesure qu'elle jugera pertinents.

**Analyse de la durabilité du programme**

Ce critère permettra de déterminer si les résultats positifs du Projet sont susceptibles de perdurer. Une attention particulière sera accordée notamment à l'implication d’une manière générale, des bénéficiaires nationaux (dans la conception, la réalisation et le suivi des activités en vue d'assurer leur bonne continuité, la réplication ou l’extension des résultats atteints) et plus particulièrement les Ministère techniques et les autres Institutions impliquées.

**Elaboration des recommandations**

La mission proposera des recommandations portant sur la conception, la gestion et la pérennisation des résultats du Projet.

**Les questions clés suivantes devraient orienter l’évaluation :**

* La conception du Projet telle que faite en 2019 est-elle toujours pertinente compte tenu du contexte politique actuel ? Quels pourraient être les domaines dans lesquels l’accompagnement des PTFs serait nécessaire ?
* Le Projet a-t-il fait le meilleur usage de ses ressources pour atteindre ses résultats ? Le Projet a-t-il été efficace dans la mise en œuvre de ses activités ?
* Le Projet a-t-il été efficace dans le soutien aux ministères ?
* Le projet est il complémentaire des autres initiatives ?
* Les difficultés dans la mise en œuvre ?

1. **Produits livrables**

L’évaluation couvrira les différentes composantes du projet, et portera spécifiquement sur la vérification de l’atteinte des résultats (produits, effets et impacts) attendus pour chaque composante.

Sur cette base, les produits attendus de l’évaluation comportent les éléments suivants :

* **Un Rapport initial d’évaluation (Inception Report)** détaillant la méthodologie de l’évaluation incluant la collecte de données et autres outils et méthodes qui seront utilisés dans le cadre de l’évaluation. Il comportera le chronogramme détaillé. Le rapport initial offre, entre autres, une opportunité de vérifier que les consultants partagent la même compréhension de l’évaluation que le commanditaire ;
* **Un Rapport provisoire de l’évaluation :**un rapport provisoire sera soumis au commanditaire et comprendra les conclusions préliminaires ainsi que des recommandations après les rencontres et entretiens avec les acteurs concernés, les partenaires techniques et financiers et les personnes ressources. Les commentaires et autres amendements consolidés seront transmis par le PNUD à l’équipe en charge de l’évaluation ;
* **Un Rapport final d’évaluation** : Après l’atelier de validation, et intégration des commentaires, la version finale du rapport, en format électronique et en quatre (4) copies hard sera transmise au commanditaire (PNUD) avec les différentes recommandations établies selon l’ordre de priorité et une indication sur leur éventuelle mise en œuvre dans le cadre de projet similaire. Il comportera obligatoirement un résumé, une analyse des conclusions et des recommandations ainsi qu’une section sur la méthodologie et en annexes, les termes de référence de l’évaluation, la liste des personnes et structures rencontrées ainsi que les références bibliographiques. Le rapport devra être conforme avec le canevas des rapports d’évaluation défini à l’annexe 2.

Le Consultant devra faire une **présentation PowerPoint** en français résumant les principaux constats et recommandations issus du rapport d’évaluation pour la réunion de restitution avec le senior management et le gouvernement.

1. **exigences en matière de suivi/rapports**

Les rapports soumis seront soumis à la validation de l’équipe du projet à savoir les représentants des Agences PNUD, FAO et ONUFEMMES. Ce travail doit être coordonné par le PNUD.

1. **LES EXIGENCES EN MATIÈRE D'EXPÉRIENCE ET DE QUALIFICATIONS**

Le Consultant travaillera en étroite liaison avec l’équipe de direction du bureau pays du PNUD, l’équipe du Projet, les Agences et organisations concernées, particulièrement les Ministères cités plus haut, ainsi que les partenaires au développement. Il aura la responsabilité globale de la qualité et des délais de tous les livrables de l’évaluation.

**Qualification et expérience requises du Consultant**

**Formation 30 points**

* Au minimum un diplôme de troisième cycle Bac+5 au moins en sciences politiques, économiques, sociales, juridiques, administration ou disciplines connexes pour le chef de mission

**Expérience 40 points**

* 10 ans d’expérience dans le domaine de la gouvernance avec une connaissance approfondie sur les questions liées à la paix, à la Jeunesse et la restauration de l’autorité de l’Etat ;
* Une expérience dans l’évaluation de la reprise des fonctions de l’état en zone post conflit et de préférence dans les pays de l’Afrique francophone ;
* Une expérience dans l’élaboration, la mise en œuvre et ou l’évaluation de projets/programmes de développement ;
* Une bonne connaissance de l'environnement social, politique et juridique du Mali ;
* Démontrer une connaissance adéquate des méthodes d’évaluation et de suivi des projets de développement en général et du PNUD en particulier ;

Une expérience avec le PNUD ou une autre agence des Nations Unies serait un atout.

1. **LES DOCUMENTS À JOINDRE À LA SOUMISSION DES PROPOSITIONS**

Les demandeurs doivent présenter les documents suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| **Obligatoire** | **{Veuillez cocher** les cases appropriées} |
|  | Lettre d'intérêt/proposition, expliquant pourquoi le candidat s'estime le plus approprié pour le travail. |
|  | Lettre d'intérêt/proposition, fournissant une brève méthodologie sur la façon dont le travail sera mené et/ou abordé. |
|  | CV personnel, comprenant des informations sur l'expérience passée dans des projets / missions similaires et les coordonnées des personnes de référence. |
|  | Proposition financière |
|  | Lettre de confirmation d'intérêt et de disponibilité dûment remplie en utilisant le modèle fourni par le PNUD |

1. **PROPOSITION FINANCIÈRE**

(Une seule option doit être choisie. POUR LES CONTRATS DE RETENUE et/ou les ATL, VEUILLEZ DISCUTER AVEC L'UNITE DE MARCHES) :

**Contrat forfaitaire**

La proposition financière doit spécifier un montant forfaitaire total et des conditions de paiement autour de résultats spécifiques et mesurables (qualitatifs et quantitatifs) (c'est-à-dire si les paiements se font par tranches ou à la fin du contrat). Les paiements sont basés sur les résultats, c'est-à-dire sur la fourniture des services spécifiés dans le cahier des charges. Afin d'aider l'unité requérante à comparer les propositions financières, la proposition financière comprendra une ventilation de ce montant forfaitaire (y compris les frais de voyage, les indemnités journalières et le nombre de jours ouvrables prévus).

**OU**

**Contrats basés sur des honoraires journaliers**

La proposition financière précise les honoraires journaliers, les frais de voyage et les indemnités journalières indiqués dans des postes distincts, et les paiements sont effectués au consultant individuel en fonction du nombre de jours travaillés.

**Frais de voyage**

Tous les frais de voyage envisagés doivent être inclus dans la proposition financière. Cela comprend tous les voyages pour rejoindre le lieu d'affectation/les voyages de rapatriement. En général, le PNUD ne doit pas accepter des frais de voyage supérieurs à ceux d'un billet en classe économique. Si le CI souhaite voyager dans une classe supérieure, il doit le faire en utilisant ses propres ressources.

En cas de voyage imprévisible, le paiement des frais de voyage, y compris les billets, l'hébergement et les frais de terminal, doit être convenu entre l'unité opérationnelle concernée et le consultant individuel avant le voyage et sera remboursé.

1. LES **CRITÈRES D'ÉVALUATION {À** AJUSTER EN FONCTION DES BESOINS SPÉCIFIQUES DU **PROJET}**

Les **Consultants** intéressés par la présente mission seront évalués sur la base de leurs offres technique et financière qui comptera respectivement pour 70% (OT) et 30% (OF).

L’évaluation technique porte sur:

* Niveau d'études - 30 points maximum
* Expérience professionnelle pertinente - 40 points maximum

Score technique maximum disponible - 70 points.

Méthode d'évaluation (une seule option doit être choisie) :

**Prix le plus bas et offre techniquement conforme**

L'attribution du marché est faite au titulaire dont l'offre a été évaluée et déterminée comme étant les deux :

a) réactif/conforme/acceptable (respectant pleinement les termes de référence fournis), et

b) offrant le prix/coût le plus bas

**OU**

**Analyse cumulative**

L'attribution du contrat est faite au titulaire dont l'offre a été évaluée et déterminée comme :

a) réactif/conforme/acceptable, et

b) avoir obtenu la note cumulative la plus élevée parmi un ensemble prédéterminé de critères techniques et financiers pondérés spécifiques à la demande de propositions.

\* Poids des critères techniques : 70%.

\* Poids des critères financiers : 30%.

Seuls les candidats ayant obtenu un minimum de 70 % de la note technique maximale disponible (49 points) seront pris en compte pour l'évaluation financière

Le nombre maximum de points attribués à la proposition financière est attribué à la proposition de prix la plus basse et sera égal à 30. Toutes les autres propositions de prix seront évaluées et se verront attribuer des points, selon la formule ci-dessous :

30 points [nombre maximum de points disponibles pour la partie financière] x [prix le plus bas de tous les prix proposés parmi les offres recevables] / [prix évalué].

La proposition qui obtient le score cumulé le plus élevé après addition du score de la proposition technique et de la proposition financière sera considérée comme l'offre la plus conforme et se verra attribuer un contrat.

1. **ANNEXES AU TOR**

*Dressez la liste de la littérature ou des documents existants qui aideront les offrants à mieux comprendre la situation du projet et le travail requis doit être fourni en annexe(s) au cahier des charges, en particulier si cette littérature ou ces documents ne sont pas confidentiels.*

Approuvé par Alfredo TEIXEIRA

Représentant Résident Adjoint Programme

**Source des fonds :**

**E-req #** : L’évaluation sera portée par les fonds trac du PNUD car les fonds du bailleur (PBF) sont totalement dépensés

**OU**

**Champ graphique des comptes** :

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Numéro de ligne** | **Compte** | **Unité opérationnelle** | **Fonds** | **ID du département** | **Unité PC Bus** | **Projet** | **Activité** | **Agent impl.** | **Donateur** |
| 1 |  | UKR |  | B582 | UKR10 |  |  |  |  |
| 2 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 3 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

**OU {POUR LES** AGENCES DE L'ONU}

**Autorisation financière réf. #**

**Exigences de formatage :**

- Font : Myriad Pro ;

- Taille de la police : 11 pt ;

- Espacement des lignes : espacement simple ;

- Espacement avant le paragraphe - 6pt, après - 0pt.